L'ABEILLE.

GAZETTE OFFICIELLE DE LA VILLE ET DE L'ETAT
IMPRIMEE PAR JEROME BAYON.
"Il faut que l'UNION soit conservée."
SAMEDI MATIN, 24 OCTOBRE 1835.

Le rédacteur de ce journal annonce à ceux que cela pourrait concerner qu'il a refusé de donner publication à un certain article communiqué, sur la malheureuse affaire qui a eu lieu entre MM. Manceau et Laribeau. Il l'a fait parceque cette pièce n'etait pas écrite dans un style décent et convenable. Il a refusé également de publier un second article présenté, quoique cet article eût obtenu la sanction de l'Editeur, parce qu'ayant refusé le premier pour de bonnes raisons, il ne pouvait se permettre de recevoir le second qui, bien que décent, eût pu être considéré comme une espèce d'apologie. Le rédacteur n'en peut ni n'en veut faire aucune.

Le Conseil de Ville s'est réuni hier soir, conformément à l'ajournement. La longueur des délibérations ne nous a pas permis de les publier aujourd'hui. Nous dirons simplement en résumé que, le mémoire des négocians et habitants du 6e. district, relatif à la construction d'un wharf au faubourg Ste. Marie, a été référé au comité d'améliorations.—Le Conseil a persisté dans ses résolutions précédentes nonobstant les différens votes du maire—*Les* pétitions ont été prises en considération. On a statué sur quelques unes, séance tenante, d'autres ont été renvoyées à des comités ou bien déposées sur le bureau—Dans notre prochain numéro nous donnerons le rapport de la séance.

NOUVELLES IMPORTANTES DU TEXAS.

Nous nous empressons de soumettre à nos lecteurs l'extrait d'une lettre écrite par une personne bien connue à la Nlle. Orléans, et adressée, par un courrier extraordinaire, à un de ses amis qui a eu la politesse de nous la communiquer.

Brazoria, 8 octobre 1835.

. . . . Rien de nouveau ici, si ce n'est que nous sommes journellement inquiétés par les Mexicains. Deux ou trois cents d'entr'eux se portèrent dernièrement sur Gonzalès, ville à environ cent cinquante milles de ce pays, et sommèrent les Américains de rendre leurs canons. On pense bien que cette sommation fût rejetée. Alors, après des menaces et des malédictions terribles, ils se décidèrent à attaquer la ville. Mais tous les Américains des environs, au nombre d'à peu près cent hommes, rentrèrent dans la place, et bientôt ils eurent mis en pleine déroute les Mexicains, qui laissèrent sur le champ de bataille trente ou quarante des leurs.

Dans le moment actuel il y a environ 500 Américains en campagne, guerroyant contre les Mexicains.

Nous avons appris qu'environ 2,000 Mexicains devaient arriver à l'embouchure de la riviere Brazoria, le 20 de ce mois, et que leur intention était de s'emparer de la ville de ce nom, ainsi que de toutes celles qu'ils pourront enlever.

Les citoyens de cette ville se sont réunis en assemblée générale pour délibérer à ce sujet, et un comité a été nommé pour hâter la construction d'un fort à l'embouchure de ce fleuve. Ainsi, s'ils viennent, ce dont il n'y a pas à douter, plutôt peut-être qu'on ne pense, ils seront reçus chaudement.

Copie d'une lettre écrite par John H. Moor à MM. Sutherland et Kerr et à tous ceux que cela peut concerner.

GONZALES, 1er. octobre.

J'ai l'honneur de vous informer que notre nombre se monte à 150 hommes, nous espérons des renforts journellement et nous comptons sur vos secours.—Notre situation exige que tous les habitans du Texas se rallient autour de nous. Nous sommes dans la plus grande des crises que le Texas ait jamais éprouvées, et notre destin dépend de nos premières démarches.

HOMMES LIBRES DU TEXAS.

AUX ARMES....! AUX ARMES....!

Le jour est arrive! L'heure a sonné!

CAMP DES VOLONTAIRES, vendredi 3 octobre 1835.
(*11 heures du soir.*)

CONCITOYENS!

Nous avons réussi à obtenir de notre compatriote W. A. Wharton qu'il retournât porteur de la dépêche suivante qu'il est chargé de vous communiquer, en conjurant en même temps tous ceux qui peuvent s'absenter de se rendre à Gonzalez, "équipés et armés jusqu'aux dents."

Dès l'instant que les volontaires ont eu connaissance des nouvelles qui vous sont communiquées ci dessous, ils résolurent de marcher de suite à la rencontre de leurs forces ennemies. Comme nous sommes en ce moment prêts à partir, vous voudrez bien excuser si nous ne vous écrivons pas plus au long. Nous nous référons entièrement à M. Wharton, qui vous fera connaitre nos désirs, nos opinions et nos intentions; il vous mettra aussi au courant des nouvelles politiques qui nous sont parvenues. Si le Texas agit avec activité, bientôt il sera débarrassé des entraves qui retardent sa prospérité et son accroissement.

(*Suivent les Signatures.*)

A Gonzalez, Il y eut hier un engagement dans lequel le commandant mexicain et divers soldats ont ete tués. Les Américains n'ont souffert aucune perte.

L'ennemi est en vue, de l'autre bord du fleuve; ils sont environ 200 hommes et reçoivent des renforts journaliers. N'épargnez rien pour venir à notre secours. Dans tous les cas expédiez-nous des estafettes, et tenez nous au courant de la situation des troupes et des affaires en général.

Je suis avec respect, &c.,

JOHN H. MOORE,
Commandant.

Pour copie conforme.

W. H. WHARTON.

Compatriotes! Conformément à la requête des volontaires, j'ai l'honneur de vous informer que je suis parti de chez eux vendredi dernier, à minuit, pour aller rejoindre mes compatriotes à Gonzalès. Toute la troupe était en bonne santé et dans de bonnes dispositions. Nous avons appris que le général Cos etait à la Bahia. Il a, dit-on, avec lui 800 paires de fers. Mais si le Texas voulait se lever en masse il serait le premier à les porter—500 hommes rendront à *présent* plus de service que 5,000 *plus tard*. St. Antonio peut-être aisément réduit par la famine. Employez chez vous tous les moyens possibles pour nous porter des secours effectifs. La justice, la liberté, la constitution et le Dieu des batailles sont de notre côté. *La liberté ou la mort* est notre mot d'ordre. A ce cri répondu par des hommes libres nous verrons les satellites du tyran fuir à notre aspect &c.

W. H. WHARTON.

Brazoria, 3 octobre 1835.

NOUVELLES PLUS RECENTES DE QUATRE JOURS.

Nous apprenons qu'une lettre de Brazor, du 12 octobre a été reçue en cette ville, dans laquelle il est dit que le général texien Houston s'est emparé de la ville de S. Antonio de Bejar, avec 1,000 braves qu'il a sous son commandement. Les troupes mexicaines se sont retirées à l'approche des Américains, et la ville a été prise sans résistance. Un convoi de soixante mille piastres, appartenant au général Cos, est tombé au pouvoir du général Houston.

LES TEXIENS.

AIR: *Auld lang, syne.*

Un despote leur dit:
"*Je foule aux pieds un vain trait.*"
Le TEXAS répondit:
"VIVE LA LIBERTE'!
"Tyran, crains mes soldats,
"Qui vont dans les combats,
"Revendiquer leurs droits
"Par de nouveaux exploits.
"Par de nouveaux exploits,
"Par de nouveaux exploits,
"Revendiquer leurs droits
"Par de nouveaux exploits."

Point d'or, point d'oripeaux
Sur leurs fronts, point sur leurs habits;
L'honneur, pour ces héros,
Est d'un assez beau prix.
Salut à ces soldats,
Qui vont dans les combats
Revendiquer leurs droits
Par de nouveaux exploits.
Par de nouveaux exploits,
Par de nouveaux exploits,
Revendiquer leurs droits
Par de nouveaux exploits.

Le luxe d'un guerrier,
C'est le fer—jamais trahison
N'a souillé le laurier
Des braves sans blason;
Salut, etc.

Jadis, pour réussir,
Qu'avait Tell? un arc glorieux;
Toujours qui veut mourir,
Revient victorieux.
Salut, etc.

Ils sont tous comme Tell,
Une arme au coup sûr et vainqueur
Quel trait n'est pas mortel
Des mains d'hommes de cœur!
Salut etc.

Huron, dit-on, est leur chef,
Voyez inonder d'autres succès
Relever de rechef,
L'éclat de ses hauts faits.
Salut, etc.

Du fier Léonidas,
Ainsi marchait le bataillon,
Quand il dut au trépas,
Son immortel renom.
Salut etc.

Salut champs verdoyans,
Pays des Guatimozin,
Pour dompter vos tyrans
Voici l'Américain.
Salut etc.
Ils abordent ces lieux,
Où d'autres nombreux compagnons
D'un groupe valeureux,
Enflent leurs bataillons.
Salut, etc.

Ecoutez comme l'air,
Au loin, retentit de leurs cris!
Déjà brille l'éclair
Aux mousquets des conscrits!
Salut à ces soldats
Qui vont dans les combats
Revendiquer leurs droits
Par de nouveaux exploits
Revendiquer leurs droits
Par de nouveaux exploits.
Salut à ces soldats,
Salut à leurs combats.

TULLIUS ST.-CERAN.

Dans le courant de l'année dernière, sur le nombre de navires transportant des émigrés d'Angleterre au Canada, il y en a eu 17 qui se sont perdus corps et biens. Sept cent trente une personnes ont été noyées!—Anglais, rois prétendus des mers, les annales maritimes d'aucune nation n'offrent pas un seul exemple de pareils désastres.

"Le trident de Neptune est le sceptre du monde."

Et ce sceptre échappe de vos mains!..

Concitoyens! Si la double fabrique de la plus sage de toutes les Constitutions, si cette même Constitution, fruit des veilles de Washington, Franklin, Jefferson et de toute la brillante cohorte des génies et des héros de la révolution, sert d'étoile polaire aux peuples d'Europe qui aspirent à la liberte, convenons aussi que nous pour tous, sans honte, recueillir le fruit de leur vieille expérience. L'Espagne, qui révéla un monde nouveau à l'ancien monde, la France qui a eu sa large part aux découvertes; qui a donné au monde savant, des Borda etc. aux navigateurs des Bougainville et des Lapeyrouse etc. l'Europe entière enfin, ne confie le commandement d'un navire qu'à l'homme qui a subi un rigoureux examen de théorie pardevant des professeurs d'astronomie nautique, et un autre examen de pratique pardevant des officiers de la marine militaire. Souvent nous avons entendu les officiers de la marine royale anglaise se plaindre que chez eux des négocians faisaient d'un *Saute-Ruisseau*, un capitaine de navire, en lui adjoignant un bon second.—Rien d'étonnant donc que les désastres soient si fréquens en marine dissidente.

Il en est de même aux Etats Unis, qui semblent vouloir marcher dans la vieille ornière anglaise. Comment! dans un pays essentiellement commerçant, essentiellement maritime, les trésors de l'agriculture et du commerce, la vie de nombreux passagers, la vie des matelots, cette classe d'hommes si utiles, seraient confiés à l'inexpérience d'un jeune présomptueux qui, pour quelques mille piastres d'intérêt à bord d'un navire, aurait acquis le droit d'être MAITRE APRES DIEU! Mais, dira-t-on, les compagnies d'assurances sont là,—certes, elles ne prendront aucun risque pour le compte d'un capitaine inconnu etc., cependant, si l'armateur est un actionnaire, un des directeurs, voire même le président de la compagnie l'assurance est prise sur le champ; le collègue a répondu des capacités de son protégé... et dieu sait quelles sont pour la plupart du temps les capacités de l'un et de l'autre! Nous n'avons pas la prétention de donner aucun conseil, mais croyons fermement que nul ne devrait être admis à l'honneur de commander un navire, sans avoir fait ses preuves et subi de rigoureux examens.

Parmi les feuilles reçues par le paquebot *Sully*, se trouve le *Journal des Débats* du 1er septembre, qui fait un long commentaire sur le discours prononcé à la Nouvelle-Orléans, le 4 juillet, par M. Bernard de Marigny: dans ce discours, l'orateur pensait pouvoir assurer que le gouvernement donnerait des explications honorables et satisfaisantes pour les deux nations, et conclut en ces termes: "Cette opinion est sans doute partagée par tous ceux qui comprennent la position relative des deux nations, et le véritable sens des conditions que la France a mis au paiement de l'indemnité."

CONTINUATION DES NOUVELLES DE FRANCE REÇUES PAR LE SULLY.

M. Dupin, président de la Chambre des Députés, a formellement refusé d'aller, comme il est d'usage, présenter au Roi la loi sur la presse qui vient d'être adoptée.

Une quantité de pétitions signées par des imprimeurs, des compositeurs, des fabricans de papier &c, étaient déjà arrivées le 27 août, de tous les départements de la France, à la Chambre des Députés.

Le *National*, en parlant de la loi de la presse, dit qu'il faut espérer que les Pairs de France opposeront la prudence d'un sénat à la folie et à l'inconséquence d'une assemblée populaire. Il dit que cette loi est l'œuvre de la précipitation et de la colère et qu'elle fourmille de contradictions, d'obscurités, d'omissions &c. Le Courrier Français, le Constitutionnel, l'Impartial et le Messager, tiennent tous à peu près le même langage.

L'espoir que le parti libéral en France semble avoir dans la Chambre des Pairs nous paraît bien peu fondé. Cependant, que sait-on? Ces nobles personnages pourraient peut être bien chercher à se réhabiliter aux yeux du peuple, dont ils redoutent plus le courroux que celui de Louis Philippe. Et puis, la pairie est si avilie.... elle a reçu, dans les débats du procès-monstre, tant de soufflets sur sa noble joue....! Elle est si impopulaire en France, cette France qui n'a effectivement conservé de la République que l'*Egalité*....qu'il pourrait bien arriver que les Pairs se fissent les courtisans du Peuple. Quoi qu'il en soit, les publicistes français et les éditeurs de journaux, se voyant forcés d'abandonner la plume; parlent d'émigrer en pays etranger et d'y combattre, par leurs écrits, en faveur des libertés de leur patrie, sans crainte d'être incarcerés et baillonnés par la police Philippique.

Hier encore, 31 août, deux éditeurs d'une feuille hebdomadaire intitulée l'*Omnibus*, MM. Langlois et Lasalles ont été condamnés à un mois d'emprisonnement et 200 fr. d'amende, chacun pour avoir publié leur premier numéro avant d'avoir déposé le cautionnement requis.

On assure que vers la fin d'août il se manifestait des symptômes de mécontentement dans des régimens en garnison à Paris.

Il paraît que le choléra a semé l'épouvante dans le royaume du Piémont, que ce fléau n'y avait pas encore commis de grands ravages. La plupart des médecins ont fui, et les prêtres eux mêmes n'administrent plus l'extrême onction qu'au bout d'une perche ou d'une paire de pincettes.

On a construit à Paris deux voitures à vapeur roulant sur des routes ordinaires pour faire régulièrement le voyage de Paris à Versailles, et *vice-versa*; ces deux voitures sont tres élégantes et portent chacune 35 passagers.

(*Communiqué*)

Monsieur, avant lu dans votre numéro de mardi, 20 courant, un morceau intitulé Projet d'un wharf au faubourg Sainte Marie, permettez moi de vous communiquer quelques réflexions à ce sujet, et si vous croyez que cela mérite votre attention (vous qui n'envisagez que le bien général), je pense que vous n'hésiterez pas un instant à sacrifier quelques colonnes de votre estimable journal à ce sujet.

Je suis parfaitement de votre opinion relativement à ne pas permettre de faire de nouveaux wharfs. Cela ne ferait qu'agrandir le mal en accumulant une quantité immense de batture, le passé nous l'a malheureusement assez prouvé, et certes, si les habitans du faubourg Sainte Marie réfléchissent avec sang froid, ils doivent mettre de côté un pareil projet et voir quels sont les autres moyens à employer.

Ceux qui ont souvent et depuis nombre d'années navigué sur le fleuve connaissent parfaitement les courans, &c.

Voyons par quoi principalement la batture a été formée. Il est à la connaissance de tout le monde que constamment on a fait dans les faubourgs *Annonciation*, *Saulet* et *Delord* des empiètemens soit en coulant des chalans, soit en enfaisant des levées, soit en faisant des espèces de wharfs, puis les moulins à scie avec leurs rampes sans fin, puis une grande quantité de radeaux devant les dits moulins, steamboats coulés, &c., ont en quelque sorte arrêté le courant, et l'ont en grande partie chassé de l'autre bord du fleuve; car j'espère que vous ne mettrez pas en doute qu'une vingtaine de radeaux, steamboats coulés, &c., comme on l'a fait, ne puissent procurer cet éloignement du courant vers la partie de l'habitation McDonough. Si je ne craignais pas d'être trop long, je pourrais donner une note de tous les empiètemens faits depuis l'époque où le premier moulin de M. Urbain Gaiennié était entre les rues Tchapitoulas et Levée, et alors tout homme impartial pourrait voir de suite si ces empiètemens ne sont pas en grande partie cause de la formation de la batture, et que tant que l'on permettra ces empiètemens qui se font encore journellement, on n'empêchera pas la batture de gagner. Ceux qui parfois sont incrédules peuvent en se promenant depuis les wharfs anciens de MM. Shepperd et Turner jusqu'au moulin autrefois de Withers, ils pourront juger par eux mêmes en passant sur le bord du fleuve.

Je crois que le système des levées est beaucoup plus avantageux et moins coûteux, mais ce n'est pas là l'objet: il faudrait trouver quelques moyens de détruire la présente batture, ou du moins en partie, et alors le faubourg Sainte Marie prendrait de nouveau son essor. Voici, selon moi, comment on pourrait s'y prendre pour installer le port de manière à ne plus craindre l'accumulation et la formation de nouvelles battures. Je dis, et ne craindrai pas de le répéter, que le moyen qui a servi à créer la batture doit être employé pour l'annuler en partie ou en totalité; mais bien entendu en travaillant en sens inverse: la batture a été créée par les empiètemens sur la rive gauche qui se sont faits et se font journellement, qui ont changés les courans, elle doit être anéantie par des empiètemens sur la rive droite qui pousseront les courans sur la rive gauche, et par cet effet tendra à faire occasionner des éboulees à la batture déjà formée; si on fait attention à la marche du courant dans une partie assez limitée voici ce qui en résulte, le courant vient frapper avec vigueur chez M. F. Destrehan et de là traverse et court avec rapidité chez Jean Mornay jusqu'à la borne supérieure de MM. Shepperd et Turner (endroit du premier empiètement dans la paroisse d'Orléans); de là le courant va chez McDonough et Mossy, et de cette pointe au moulin de J. T. Miller. D'après cet exposé il me semble que le travail pourrait se faire par la ville et propriétaires du faubourg Sainte Marie, de concert avec quelques habitans de la paroisse Jefferson, de la rive droite, en faisant des empiètemens depuis l'habitation autrefois Foucher jusqu'au moulin de Faurès, et même plus bas; il n'y a pas le moindre doute que le résultat serait tel que désiré; déjà depuis un an qu'on a vu des radeaux à peu près constamment sur la rive droite, on s'est aperçu qu'aux eaux haute, que le courant et bois de dérive frappaient un peu plus bas que chez MM Shepperd et Turner. Voyez maintenant ce que cela serait si on faisait un à plusieurs éperons dans la partie déjà citée, soit en chargeant ou en coulant quelques vieux steamboats, cela, je suis persuadé anéantirait dans moins de deux montages du fleuve, la presque totalité de la batture Sainte Marie, bien entendu que le Conseil de Ville ne permît point des empiètemens sur la rive gauche, et fît mettre strictement à exécution la loi relativement aux faubourgs incorporés (qui est de ne permettre aucun wharf tant pour les distilleries qu'autrement, aucuns moulins, radeaux, et surtout le calage des vieux bateaux à vapeur et chalans). Quant à faire un canal partant du point où le courant vient avec force contre la rive droite jusqu'à la borne de M. Verret ou Marigny, ce serait vouloir le malheur du carré de la ville, car nul doute que le courant trouvant un grand débouché et plus direct par le dit canal, exercerait un contre courant ou remous qui occasionnerait la formation d'une batture en face de la ville. Ce serait à mon avis, en voulant faire un canal, créer une espèce de fausse rivière en face de la ville.

BARON de la paroisse Jefferson.

SITUATION POLITIQUE DU MEXIQUE.

Depuis 20 ans le Mexique est périodiquement ravagé par les guerres civiles, et ces jeux sanglants ne paraissent pas près de finir. Une demi-douzaine de généraux s'acharnent sur ce malheureux pays, comme des vautours sur un animal expirant. Au nom de la liberté, de la constitution et des lois ils agglomèrent, chacun de son côté, le plus d'hommes armés qu'ils peuvent séduire, et après avoir encouragé la population qui se trouve sur leur passage, ils leur commandent de s'égorger pour savoir si ce sera Guerrero ou Pedraza, Bustamente ou Santa-Anna, qui feront exécuter la constitution et les lois; et, lorsque le sang des victimes a bien coulé de part et d'autre, le général vainqueur qui a rendu à la patrie l'éminent service d'avoir ruiné quelques provinces et détruit une partie de sa population, se fait proclamer le sauveur de la patrie, envahit les emplois occupés par les partisans du parti vaincu pour payer le dévoûment de ses amis, de ses compères, de ses [illegible], ses listes de proscription, crée une armée d'officiers, de colonels et de généraux, qu'il recommande au trésor, et s'abandonne lui-même avec plus d'appétit que ses devanciers à tous les abus qu'il voulait détruire et qui lui avait, disait-il, mis les armes à la main; et le même armée est toujours insatiable, surtout une armée qui compte dans son sein un grand nombre de prétoriens, de colonels et de généraux sans troupes et des officiers qui, pour la plupart, ne doivent leurs grades qu'à la trahison, elle ne reste d'autre repos que le temps nécessaire au partage et à la consommation des dépouilles des vaincus, et bientôt les soldats prétoriens offrir ses services à un nouveau *général*, qui leur promet à son tour le pillage, des grades et des emplois; et aussi apparaît le plan de Montaño, de Jalappa, de Zavaleta ou de Cuernavaca, qui annonce le parti que convient la constitution et les lois, et la guerre recommence entre les soi-disant, quelques jours auparavant fraternisaient sous les mêmes drapeaux, et les populations sont encore livrées à la discrétion de nouvelles hordes d'autant plus indisciplinée, jusqu'à ce qu'il ait contre le gouvernement établi, le pillage est l'unique ressource. Si ce nouvel essai essuye des revers, le général fait une honorable capitulation, dont le trésor national fait les frais; mais si la victoire couronne ses efforts, c'est son tour d'avoir sauvé la patrie, *d'emprisonner*, de *proscrire*, de dévorer par anticipation les revenus des douanes, et de doter la patrie d'une nouvelle légion d'officiers; cette politique a donné au Mexique assez d'officiers pour commander une armée de deux cent mille hommes.

Une armée créée dans de telles circonstances et composée de pareils élémens, ne peut être qu'une armée sans foi, sans honneur, sans patriotisme, conséquemment toujours hostile à la cause de la liberté. Nous serions injustes si nous n'ajoutions qu'il y a des officiers honorables à la tête, [illegible] contient de l'or, l'armée ne s'estime compte dans ses rangs d'hommes du plus grand mérite et du plus pur patriotisme; nous pourrions en citer beaucoup qui feront toujours honneur au pays qui les a vus naître.

A ces élémens de désordre viennent se joindre d'autres causes de désordre; [illegible] constitution fédérale. Au moral comme au physique, tout édifice qui n'est pas assis sur de bases solides ne saurait durer; il ne suffit pas qu'une loi soit écrite sur une feuille de papier et affichée sur tous les carrefours, pour qu'elle produise les résultats désirés. Les lois doivent être l'expression des besoins généraux; un tout qui les sert doit [illegible] aux passions et régulariser les actions des hommes, il faut qu'elles soient, pour ainsi dire, écrites dans le sol, avant de l'être sur le code. Sans cela elles deviennent le jouet de ceux qui doivent les observer comme de ceux chargés de les faire exécuter. Ainsi, en proclamant l'égalité entre tous les Mexicains, [illegible] et extérieur, les législateurs n'auraient pas dû oublier que l'homme [illegible] sous la moindre cause [illegible] de ses actions, n'est qu'un instrument aveugle; [illegible] cette population indigène, exclue pendant le gouvernement espagnol de toute relation sociale, et de plus façonnée à certaines pratiques, et sans intérêt sentiment religieux, cette génération abjecte et misérable ne devait pas d'abord être appelée aux droits électoraux, sous peine d'accroître la voix du clergé et de celui de cette masse d'indigènes qu'il dirige à volonté.

La constitution mexicaine est encore souillée par un article solennel qui prescrit l'intolérance religieuse, pendant que d'autres dispositions consacrent les privilèges précédemment concédés au clergé et à l'armée, comme si le privilège et l'égalité pouvaient impunément se trouver inscrits sur le même code.

Le parti populaire, qui a eu pendant quelques momens les rênes de l'état, a voulu faire disparaître ces élémens de discorde et de tyrannie, en confiant la garde des lois et du pays aux citoyens vraiment intéressés au maintien de l'ordre, à une garde nationale, et en dissolvant cette armée, instrument de tant de calamités. Il pensait aussi à étendre cette puissance d'un clergé essentiellement hostile à tous les principes d'égalité, en lui enlevant ses dimes et ses privilèges, en supprimant les couvens et appliquant au paiement de la dette nationale les biens des moines. Le congrès guidé par des patriotes vraiment éclairés travaillait ardemment à la destruction des abus et à asseoir l'édifice républicain sur des bases inébranlables, lorsque le premièr au torré du pays, le président de la république, retiré depuis quelque temps à sa ferme, non, comme il le disait, pour rétablir sa santé, mais dans le dessein de travailler dans l'ombre à une coalition contre les libertés publiques, apparaît [illegible] à Mexico, dissout le congrès, annulle les décrets de cette assemblée, convoque un nouveau congrès dont les membres sont élus sous l'influence des baïonnettes s'entoure de nouveaux ministres pris dans le parti dévoué au clergé et aux aristocrates, proscrit les anciens amis, ceux qui avaient combattu avec lui pendant vingt ans contre le parti auquel il se voue maintenant, et, pour mettre le comble à ses extravagances, fait expulser du pays le vice président de la république, le vertueux Gomez Faria.

Après avoir fait son 18 brumaire, Santa Anna, toujours poussé par les prêtres et les soldats coalisés pour défendre leurs privilèges et leur puissance, renforce son armée, crée de nouveaux officiers, fait payer au clergé les dimes supprimées et commande à la garde civique de rendre les armes. L'état de Zacatecas refuse de faire droit aux exigences de Santa Anna et met 5000 hommes sous les armes pour faire respecter sa souveraineté, garantie par la charte. Santa Anna accourt avec une partie de son armée, défait les citoyens armes de Zacatecas et proclame, en annonçant sa victoire, qu'il a sauvé la fédération dont bientôt il fera lui-même bon marché; ce succès mit le droit du sabre à la place de toutes les garanties. Une soldatesque effrénée insulte dans les rues les citoyens honorables qui ont le courage de leurs opinions, les presses des journaux patriotes sont brisées, leurs rédacteurs emprisonnés ou proscrits, la terreur est à l'ordre du jour et les routes sont encombrées d'exilés fuyant dans toutes les directions pendant que le clergé fait résonner les temples des hymnes en l'honneur du sauveur de la religion, et que les feuilles stipendiées proclamaient la clémence, la valeur et les vertus civiques du héros mexicain. Santa Anna avait trop fait pour s'arrêter; l'ambition est d'ailleurs présomptueuse surtout lorsqu'elle est appuyée par une armée qui se proclame "los vencedores de los vencedores de Napoleon". Après avoir fait, comme on dit, main basse sur tous les Congrès de la République, il se crut assez fort pour detruire cette fédération qu'il venait de sauver à Zacatecas. A l'aide d'une miserable ruse qui ne pouvait tromper personne, il provoque ce qu'ils appellent *el pronunciamento popular*. C'était une cohue de laperos lancés, pendant la nuit, dans la rue et conduits par quelques officiers sortis de leurs rangs qui annoncent par leurs rauques vociférations que le vœu populaire appelle un gouvernement central, c'est-à-dire la destruction de la constitution. Et voilà aussitôt les pouvoirs constitués mis en demeure de faire droit au *vœu du* peuple et forcés de jouer gravement chacun dans sa sphère un rôle dans cette burlesque comédie. La même farce se jouait presque simultanément dans les autres Etats de la fédération avec la même unanimité et toujours sous la protection du soldat qui, pour la première fois respecte le vœu populaire. C'est à l'aide de semblables manœuvres que Santa Anna a fini par detruire tous les pouvoirs de la république et par s'emparer de la puissance suprême; il ne lui manque maintenant que le titre de Roi, de Dey ou de Doge c'est pour se préparer à cette nouvelle dignité qu'il s'est mis de nouveau en *quarantaine* à Mango de Clavo, d'où il ne doit plus sortir que le front ceint du diadème. Sous pretexte d'aller châtier au *Texas* quelques rebelles qui n'ont pas voulu goûter des douceurs de son gouvernement militaire, il concentra quelques troupes aux environs de Jalapa pour sa nouvelle campagne contre le senat et une fraction de son Congrès où les principes républicains trouvent encore de l'écho. Mais tous les obstacles à vaincre ne se trouvent pas dans les restes de cette opposition; en vendant ses services et son armée au clergé et au parti écossais menacés de périr sous la hache qui sapait les privileges et les abus, Santa Anna n'a mis dans l'exécution du plan exécuté contre le gouvernement fédéral que l'appui de son nom, l'oubli des principes pour le triomphe desquels il avait guerroyé pendant 20 ans, la proscription du parti auquel il devait sa gloire et sa puissance; mais Santa Anna n'avait rien combiné et ne pouvait avoir un système raisonné; sans fixité dans ses idées comme sans prévision dans l'avenir, il s'est lancé dans l'arène sans but déterminé, se confiant à sa fortune et agissant au jour le jour comme un gladiateur condamné à périr ou à renverser son adversaire. Si le parti dont il a été l'instrument avait pu avoir foi dans ses promesses; s'il n'avait pu lire chez ce general les idées du lendemain font oublier les plans de la veille, et que la trahison était toujours le resultat de ses sermens; sans doute il eût appuyé ses prétentions à la royauté; mais ce parti composé d'hommes adroits et rusés, n'a pu créditer qu'un homme sans honneur et sans foi, entouré d'une armée avide de richesses fut propre à la garde des conquêtes faites sur le peuple; de là cette opposition dans le sénat et même dans le congrès lorsqu'il est question de nouvelles levées de soldats et de nouveaux subsides pour l'armée; de là encore les nouveaux projets pour la creation d'un triumvirat où les Ecossais auraient deux membres devoués pour balancer ou arrêter Santa Anna dans tous les actes administratifs; ce mecontentement general qui eloigne du nouveau dictateur les personnes les plus influentes du pays; ces résistances qui se manifestent journellement dans les Etats du Nord; de la enfin ces rumeurs sourdes précurseurs de nouveaux orages.

A côte de ces élémens de guerre entre les partis se groupent d'autres causes plus determinantes; la misère publique, suite inévitable de grandes perturbations, le mecontentement du soldat laissé sans solde faute d'argent, dévoré par les chefs, le dégoût bien connu de certains généraux pour un gouvernement dictatorial, l'exemple d'une poignée de republicains du Texas qui osent ouvertement défier le tyran et ses satellites de leur ravir leur liberte, et par dessus tout le dernier projet de loi organique présenté au congrès et qui fait de la république mexicaine ce que Bonaparte a fait de la république française alors qu'il avait besoin d'avoir dans sa main toutes les forces du pays pour résister aux coalitions européennes; le nouveau projet de loi présenté aux chambres n'est qu'une parodie de l'organisation de l'Empire, avec la différence que la constitution de l'Empire protégeait l'exercice public de toutes les religions, tandis que la constitution de Sta. Anna les proscrit toutes à l'exception de la religion Catholique, Apostolique et Romaine. Chose bien etrange, pendant qu'en Portugal on supprime les couvents et qu'en Espagne on reclame généralement la reforme du clergé et la vente de ses biens, le congrès mexicain s'occupe gravement de consolider les droits des monastères et sollicite des processions pour attirer les benedictions du Ciel sur ses travaux. Si un pareil état de choses pouvait durer, les Mexicains devraient regretter la domination espagnole, puisque cette nation marche d'un pas rapide vers la liberté et la destruction des abus et que la république mexicaine rétrograde au 16me siècle. Croire que les Mexicains seront assez lâches pour passer leur tête sous le nouveau joug, ce serait supposer cette nation spirituelle tombée dans le dernier degré d'abjection: trois ou quatre Etats du Sud dont les populations fanatisées par les moines sont encore sous l'influence du clergé et dont un grand nombre d'hommes, surtout dans les villes, n'ont pour vivre que les aumônes qu'on leur jette à la porte des couvents, pourraient tout au plus subir un joug si humiliant, mais partout ailleurs ce projet de loi sera repoussé avec horreur. L'avenir politique du Mexique est donc menacé de nouvelles luttes; le despotisme du soldat, escorté de l'intolérance religieuse et de tous les abus qui devorent la substance des peuples va donc encore se trouver face à face avec la liberté. Le resultat de ce nouveau conflit ne saurait être douteux, le triomphe de la cause populaire a pour garant les vœux des trois quarts des citoyens, de ces citoyens qui savent mourir pour elle; nous pouvons prédire sans crainte d'être dementis par les événements que jamais les Etats mexicains, à l'exception peut-être de trois ou quatre, ne subiront l'opprobre d'une constitution qui en son entier des élucubrations d'un provincial de capucin qu'il faudrait supposer, comme nous l'avons dit, cette spirituelle et courageuse nation tombée dans le dernier degré de la stupidité la plus abjecte de la lâcheté la plus vile.

Santa Anna a beau s'agiter, il s'est placé sur un sol qui lui échappe; s'il veut jusqu'à la fin parodier Napoléon qu'il se hâte de s'écrier comme lui: *on verra ce que c'était l'un grand homme.* — [illegible]

COMMERCIAL.

MARCHE DE LA NLLE. ORLEANS.

23 Octobre.

ACTIONS—100 actions de la Banque du Commerce à $104.

COTON—25 balles Louisiane à 13 c.; 300 balles 15 c. 200 do 15 c.; 800 do à 16 1/2 c.

SUCRE—Une vente de 15 boucauts à 8 3/4.

FARINE—6 1-2 a $7.—Une vente de 349 barils.

TABAC—6 a 8 cts.

CAFE—Havane 13 a 14 1-2—St Domingue 12 1/2

FARINE DE MAIS—3 a 3 1/2, peu de ventes.

BŒUF—mess $12; prime $10—calme.

PORC—mess $17 a 17 1/2; prime $15.

BEURRE—Goshen 22 a 24—de l'Ouest 10 à 13.

GRAISSE—8 1-2 a 9.

JAMBONS, couverts 10c, non couv. 8 1/2c; épaules 6 1/2c; [illegible]

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Brick Alcyon, Jume, Philadelphia, T. Toby et co.

ARRIVES.

Bateau de remorque Gemino, Davis, venant des Passes, avec les navires Benj. Morgan et Saratoga, et brick Virginia.

Navire Saratoga, Hawth, de New York.
Navire Benj. Morgan, Snow, de Philadelphia.
Navire N. Jersey, Whites, 20 jours de New York.
Brick Virginia, Horton, de Richmond.
Brick Comet, Merry, 4 jours du Havre.
Brick William Henry, Morrell, 18 jours de Philadelphia.
Bat a vap Swiss Boy, M'Lean, de Cincinnati.
Bat a vap D. O'Connell, venant de Ouachita.
Bat a vap Océan, Daggett, de St. Louis.
Bat a vap Ellen Douglas, Riley, Natchez.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—L'Etat de la Louisiane—A tous ceux que ces présentes concernent,—Salut: Attendu que Henry Lockett ecqr. ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour où la dite vente fut enrégistrée le 17me. jour d'octobre de l'année 1834 pour un avis conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires;" approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du Premier District Judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le tems et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, sous trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif susdit, le 23me. jour de septembre de l'année 1834, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 23 de mars de l'année 1834, dans l'affaire de George Ralston contre Jonathan Chase et L. How—No. 10524 du docket de cette cour, à laquelle vente il s'est rendu acquéreur pour le prix de douze mille cinq cent piastres comptant.

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire, savoir:

Un certain lot de terre, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la rue du Camp, au faubourg Ste. Marie, entre les rues Julie et Girod, désigné par le no. 10, sur un plan dressé par Joseph Pilié voyer de cette ville, lequel plan se trouve annexé à un acte de vente à Alfred Penn, passé au greffe de G. R. Stringer, notaire public, en date du 26 mai 1830. Le dit lot de terre mesurant 31 pieds 10 pouces de face, sur 170 pieds 6 pouces de profondeur.

Donné sous mon seing et le sceau de la dite Cour, à la Nouvelle Orléans, ce 22me. jour d'octobre, dans l'année de Notre Seigneur 1835, et de l'indépendance des Etats Unis la 60me.

24 oct—3 THEO. LEWIS, dep. greffier.

ON demande à la Caserne des Etats Unis, à trois milles en bas de la ville, deux bons peintres, ainsi que quinze manœuvres, aux quels on payera de bons salaires et qui seront constamment employés.

Caserne des Etats Unis. H. CLARK,
23 oct—6 A. Quartier-Maitre.

AVIS—Les personnes qui se sont rendues adjudicataires de lots situés à Mandeville, Paroisse St. Tammany, en cet Etat (la Louisiane) à la vente publique faite par Messrs. Fernandes & Whiting, encanteurs, en cette ville, d'ordre de François Boisdoré, le propriétaire, le quatorze juillet 1834, et qui n'ont point encore rempli les conditions de l'adjudication, sont prévenues que si d'ici à 10 jours le prix des dits lots de terre et les ventes ne sont pas déposé et exécutées en l'étude de Louis T. Caire, notaire public, en cette ville, les dits lots de terre seront vendus sans réserve à la folle enchère des dits adjudicataires contre lesquels le dit Boisdoré se réserve tous recours de droit.

23 oct—3 en 10j

POUR MANDEVILLE & MADISONVILLE.

Le steamboat DELTA, capitaine Sheridan, partira Samedi sur à l'heure accoutumée, (5 heures après midi) et repartira de Madisonville Dimanche à 4 heures après midi, et touchera à Mandeville en retour. 23 oct

POUR TAMPICO.

La goélette fine voilière ECLIPSE, capitaine Delvaille, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage s'adresser à

M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.
24 oct no. 27, rue Toulouse.

POUR TAMPICO.

Le beau brick mexicain PRIVILEGIO, capitaine Garrido, ayant déjà la plus grande partie de son fret engagé, partira sous peu de jours. S'adresser pour fret ou passage au capitaine à bord ou à

SALV. FERNANDES,
22 oct—☞ no. 103, rue de la Levée.

POUR TAMPICO.

La goelette mexicaine, IRIS, capitaine Hernandez, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. FRATS & FILS. 21 oct

POUR VERA CRUZ.

La goelette mexicaine ANNA MARIA, capitaine Gomes, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

21 oct J. PRATS & FILS.

POUR TAMPICO—Le brick fin voilier ATTAKAPAS, capt Cormier, ayant la plus grande partie de son chargement, partira positivement le 23 du courant. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord en face de la Cathédrale, ou à

19 oct JOHN CROSBY, 23, rue du Camp

A AFFERMER,

Deux vastes magasins en briques, à trois étages, faisant face aux rues de la Vieille Levée et Gallatin, entre les rues Ursulines et Hôpital. S'adresser rue Royale no. 175. 20 oct—3

A LOUER PRESENTEMENT

Le troisième magasin de la maison formant l'encoignure des rues du Camp et Canal.

A louer aussi pour le 25 décembre le magasin formant l'encoignure des rues du Camp et Canal.

S'adresser à M. P. Pradat. 20 oct—☞

A LOUER.—Pour entrer de suite en jouissance, la maison à quatre étages, rue du Camp, no. 66. S'adresser à WM. G. HEWES & Co.

21 oct no. 47, rue du Camp.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

SAMEDI 31 du courant, à midi, au bureau de la Mairie, il sera procédé à l'adjudication au rabais de la fourniture et de la pose d'une grille de fer autour de la place du Cirque, conformément à une résolution du conseil de ville du 21 mars 1835. D. PRIEUR,

24 oct maire.

Banque Commerciale de la Nouvelle Orleans.

AVIS—Cette institution achette des traites sur le Nord et sur l'Ouest. JOSEPH SAUL,

24 oct caissier.

AVIS—50 caisses fruits à l'eau de vie, en débarquement du navire Eleonor, venant de Bordeaux, à vendre par HENRY, LATAPIE & Co.

24 oct Vieille Levée, no. 63.

A VENDRE POUR CAUSE DE DEPART.

UNE griffonne âgée de 26 ans, depuis son enfance dans le pays, parlant anglais et français, excellente blanchisseuse et surtout repasseuse, garantie de tous les vices. Son prix est de $1500, payables à 6 mois, en billets endossés à satisfaction.

S'adresser à M. Pollock, notaire public, rue Royale, no. 103. 24 oct—5

LE soussigné étant absent de chez lui, un drayman s'est présenté et a livré à son épouse 6 frequins de saindoux, 3 meules de fromage en caisses et un baril de farine.

Le propriétaire est prié de vouloir bien réclamer ces objets en payant les frais d'insertion de l'avis.

S'adresser encoignure des rues de la Commune et St. Paul. 24 oct—☞

ON demande 200 ou 250 balles de coton pour compléter le chargement du navire Victoria, allant à Liverpool. Pour le fret, s'adresser à

HARRISON, BROWN & Co.
24 oct no. 117, rue Royale.

AVIS—On a trouvé une somme d'argent dans les mains d'un petit nègre, si quelqu'un prouve que cet argent lui appartient, il lui sera remis lorsqu'il aura payé les frais de cet avis. S'adresser à

Veuve KOKERNOT & FILS,
24 oct—3 encoignure des rues St. Louis et Levée.

Marchandises ayant droit au drawback.

PRUNELLES, velours coton, moleskins et satins coton de couleur assorties, indiennes superfines de couleur à la mode foncées et claires, percales en couleur, mousselines peintes, [illegible] 4-4 de large, indiennes pour meubles, percales blanches de 6 8, mousselines Suisses et [illegible], fil de coton en pelotes no. 20 à no. 100, [illegible] coton et de couleur assortie, indiennes demi deuil, limbourgs bleus et écarlates, châles de coton, [illegible] de 5-4 à 8-4, indiennes de goût croisé [illegible], mousselines rayées et à dessins, [illegible] de satin damassé, [illegible] madras et mouchoirs de Vérone assortis, mouchoirs de [illegible] noire, cotons blancs anglais de 4-4 en gros ballots contenant 6 petits ballots chaque, 16 balles de papier Gazetta &c. en magasin et en débarquement du navire Superb, de Liverpool, à vendre par GARDINER & WATSON.

24 oct no. 13, rue de Chartres.

COUR DE DISTRICT—Henry Millard contre ses créanciers et les créanciers de H. Millard & Co. En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District pour le Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu le Jeudi 5 novembre prochain, à midi, au magasin du shérif, rue d'Orléans, en face du Théâtre Français.

Les propriétés mobilières abandonnées par l'insolvable à ses créanciers, consistant en une quantité de meubles meublans etc. une pendule et une montre d'or

Conditions comptant. FRED. BUISSON,
24 oct shérif.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Attendu que Louis Levy a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Israel Wolf décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS,

24 oct Régister des test.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que George Riezinger a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Alois Mi[illegible]der décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

24 oct W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

SUCCESSION de feu Françoise Juffier décédée femme Pierre Rousseau.—Vente par le régister des testamens—Mercredi vingt cinquième jour de novembre 1835, à midi, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, (le dit ordre rendu à l'effet d'opérer un partage et liquidation de la communauté qui a existé entre Françoise Juffier, décédée, et Pierre Rousseau), j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de la dite Françoise Juffier, décédée femme Pierre Rousseau, à l'effet ci dessus mentionné.

L'esclave et propriété foncière ci après décrits.

1o. Louisa alias Marie Louise, négresse, âgée d'environ 23 ans, un peu cuisinière et blanchisseuse.

2o. Un lot de terre situé en cette ville faubourg Tremé, faisant partie du lot désigné sous le no. 16, dans l'ilet no. 30, d'après un plan déposé au greffe de Michel de Armas, notaire public, mesurant 30 pieds français, 30 pieds de face à la rue Dumaine, sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété du sieur A. Crousin, de l'autre par celle du sieur Emile Sourder, ensemble la maison située au fond du terrain, briquetée entre poteaux, divisée en 2 appartements et 2 cabinets, et autres améliorations.

Conditions de la vente: moitié comptant, et la balance à six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

24 oct W F C DUPLESSIS, rég. test.

FARINE, graisse, whiskey etc—6000 barrils de graisse en feuille de qualité supérieure; 300 barrils farine de blé nouveau; 100 barils whiskey; 100 bls. porc fumé assortis; 100 barrils porc prime; 50 barrils whiskey de Monongahela, etc. en magasin et à vendre par

G. DORSEY.
no. 38, Nouvelle Levée.

Aussi—Bœuf de Cincinnati, et 100 barillets graisse.

AVIS.

LE soussigné étant sur le point de quitter cet Etat offre à vendre son ameublement, consistant en chaises d'acajou; tables à manger et à jouer dito; superbes miroirs pour manteaux de cheminée et pour tables; buffets; armoires; psyché; toilette; sofas; tapis de Bruxelles etc. services en porcelaine; verres en cristal et argenterie.

Les personnes qui désireraient acheter sont priées de venir et examiner par elles mêmes.

Si les articles ci dessus n'étaient pas vendus à l'amiable Lundi 2 novembre prochain, ils le seraient le même jour à l'encan, à midi, sur les lieux.

SOSTHENE ALLAIN,
no. 72, rue Royale.

PLUS—Quelques domestiques de valeur. S'adresser ci dessus. 23 oct—9

AVIS—Les acquéreurs de cinq lots situés à Carrollton, et vendus par le soussigné le 26 août dernier, à la Bourse Hewlett, sont prévenus par le présent que si, d'ici à dix jours, ils ne se sont pas conformés aux conditions de la vente, les dits lots seront revendus à leurs risques et périls à la Bourse Hewlett le lundi, 26 du courant.

15 oct—10 M. BARNETT.

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le samedi 7 novembre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett.

1° Un terrain situé rue Saint Philippe, entre Dauphine et Bourgogne, mesurant 30 pieds de face sur 64 pieds 2 pouces de profondeur (plus ou moins), il y a sur le dit terrain une maison briquetée entre poteaux de quatre appartemens, deux cabinets et galerie, avec une cuisine en bois; la maison porte le No 142.

2° Un terrain mesurant 34 pieds 2 pouces de face à la rue Saint Philippe, sur 64 pieds 2 pouces de profondeur (plus ou moins) ayant dessus une maison en briques composée de deux appartemens, deux cabinets et galerie, et dans la cour une cuisine haute en briques de 4 appartemens; la maison porte le No 141.

Conditions:—1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. Les actes de vente seront passés pardevant M. O. de Armas, 24 oct—3, 1ps.

PAR JOS. LE CARPENTIER.

IL sera vendu samedi 24 du courant, à 11 heures A. M. à son magasin d'encan, pour compte de qui il appartiendra, 1 caisse de platille superfines endommagées.

24 oct

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu Mardi prochain, 27 du courant, à 10 heures du matin, au no. 21, rue Conti, entre les rues de Chartres et de la Levée

Une quantité de marchandises françaises, consistant en porcelaine et fayence d'une qualité supérieure; habits, pantalons et gilets; bottes et souliers pour hommes et femmes; plumeaux, &c. Les marchandises pourront être examinées lundi prochain. Les catalogues sont déposés au bureau de l'encanteur susnommé, rue Conti, no. 21.

Conditions, à la vente. 24 oct

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu aujourd'hui 24 du courant, à 4 heures P. M. sur la Levée vis à vis la rue St. Philippe, une quantité de vinaigre de vin blanc. 24 oct

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

EN vertu d'un ordre de la Cour de District, il sera vendu Mercredi 25 novembre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les esclaves suivants, abandonnés à ses créanciers par F. St. Martin,

James, nègre âgé d'environ 45 ans;
Barthélemy, nègre âgé d'environ 45 ans;
Joseph, dito dito 40 dito;
Harion, dito dito 40 dito;
Philippe, dito dito 40 dito;

Conditions: 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 24 oct

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le Vendredi 30 octobre courant, à 4 heures de l'après midi, rue St. Antoine, entre Amour et Bons Enfans, faubourg Marigny,—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse, en date du 21 octobre 1835, les effets mobiliers dépendant de la succession de feu Marie Adèle Fromentin, décédée veuve de Anselme Coudrain.

Conditions: comptant. 24 oct

PAR FERNANDEZ & WHITING.

LE samedi, 24 du courant, il sera vendu à la Bourse d'Hewlett, à midi précis,

Un lot de terre au faubourg Washington, désigné par le No 9 de l'ilet No 4, situé rue de la Presse, entre la rue des Grands Hommes et Craps, mesurant 24 pieds de face sur 104 de profondeur. Ce terrain est situé dans l'ilet qui suit les magasins construits par la presse à coton.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque jusqu'à parfait paiement—Acte de vente par devant L. T. Caire, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 22 oct

PAR JOS. LE CARPENTIER.

IL sera vendu Samedi 24 du courant, à 10 heures A. M. au magasin d'encan, pour clore un compte, ce qui suit: couvertures imitations françaises, plaids grises, cordes de Pittsburg, coutils, cotonnades bleues d'indigo 4-4 &c. 22 oct

PAR JOHN M. BACH.

Au magasin rue de la Vieille Levée no. 40.

IL sera vendu Samedi 24 du courant, à 10 heures, vente de groceries, vins, thés &c. Une grande vente de liqueurs aura lieu Samedi prochain—Les détails en seront donnés dans les prochains avis. 21 oct—4

PAR JOS. LE CARPENTIER.

SAMEDI, 24 octobre 1835, à 10 heures du matin, il sera vendu au magasin d'encan, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra.

Une trousse contenant 6 petites balles de moleskins bleues et 2 de noires, arrivées endommagées à bord de la barque Glenarm, capitaine Gruelier, venant de Liverpool.

Les dites marchandises ont droit au drawback; une réduction de 50 pour cent sur les droits a été fait par la Douane. 21 oct

PAR J. M. BACH.

SAMEDI, 24 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse Hewlett, les esclaves ci dessous décrits.

Rachel, âgée de 36 ans avec ses deux enfans. Anna âgée de 5 ans et Betsey de 2 ans. Elle est cuisinière de première classe, blanchisseuse et repasseuse. Depuis plus de 18 ans elle habite cette ville.

Rose, la fille aînée de Rachel, âgée de 15 ans, bonne fille de chambre, blanchisseuse et repasseuse.

Aggy, âgée de 30 ans, bonne blanchisseuse et domestique de maison, depuis 7 ans en ville.

Ces esclaves appartiennent à une famille respectable de cette ville et ils ne sont vendus que parceque leur maitresse est en Europe et n'a pas l'intention de revenir en ce pays.

Ils sont garantis des vices et maladies prescrits par la loi.

Conditions de la vente: 6 et 8 mois de crédit pour billets endossés à la satisfaction du vendeur.

Les actes de vente seront passés par devant Carlisle Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.

17 oct—7

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu Samedi 24 octobre, à la Bourse de Hewlett, le nègre BEN, âgé d'environ 45 ans, garanti des vices et maladies prévus par la loi, excepté qu'il a eu la jambe cassée pendant sa jeunesse, il est très bon charretier et habitué de vendre du bois.

Conditions: 1-3 comptant et la balance à 4 mois de crédit.

L'acte de vente pardevant C. Pollock notaire public, aux frais de l'acquéreur. 14 oct 10

PAR JOHN M. BACH.

SAMEDI 31 octobre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, il sera vendu, 27 lots de terre situés faubourg Franklin, dans l'ilet no 64, et bornés par les rues St. Jean Baptiste, Espagne, St. Avide et Mandeville, conformément au plan dressé par L. J. Pilié, et déposé à la Bourse.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant Joseph Cuvillier notaire public, aux frais des acquéreurs. Le plan est exposé à la Bourse. 14 oct—18

DANS LA COUR DE DISTRICT—Edward Dallimore contre ses créanciers et les créanciers de H. Millard & Co.—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District pour le premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu le Jeudi 5 novembre prochain, à midi, au magasin du shérif, rue d'Orléans, en face du Théâtre Français.

Les propriétés mobilières abandonnées par l'insolvable à ses créanciers, consistant en meubles meublans, une pendule &c. Conditions comptant.

23 oct FRED. BUISSON, shérif.

L'Etat de la Louisiane contre la Compagnie de Navigation d'Orléans.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par le trésorier de l'Etat et en vertu d'un acte de l'assemblée générale de l'Etat, approuvé le 27 mars 1813—il sera vendu à l'encan lundi le 2 novembre 1835, à 4 heures de l'après midi, aux piquets de Bayou St. Jean.

Une machine à draguer à vapeur, et des chalands appartenant aux défendeurs. Le tout ainsi pour satisfaire au paiement des taxes dues par la dite Compagnie à l'Etat.

21 oct FRED. BUISSON, shérif.

SUCCESSION de feu Isaac Littlefield—Vente par le Régister des Testamens.—Samedi trente unième jour du mois d'octobre 1835, à 10 heures du matin—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Isaac Littlefield, à son dernier domicile, rue [illegible] près l'encoignure rue du Camp, le mobilier dépendant de la dite succession, consistant en meubles meublans et un cabriolet. Conditions de la vente: comptant.

23 oct W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

DEMANDE D'EMPLOI—Une personne connaissant parfaitement les langues anglaise et française, la tenue des livres, ainsi que les affaires commerciales désirerait se placer dans une maison de commerce, les meilleures recommandations seront données. S'adresser au bureau de cette feuille. 19 oct—5

JOHN M. BACH a pris le magasin situé sur la Vieille Levée, no. 40, à une porte de l'encoignure de la rue Bienville, où il fera en général les affaires de commission et de vente d'encan. Il sollicite le patronage de ses amis et du public. Des avances généreuses en argent comptant seront faites pour toutes consignations de marchandises sèches, groceries, liqueurs et toutes sortes de marchandises et produits qui leur seront envoyées pour être vendues à l'encan.

Il s'est arrangé avec M. Johnstone pour en être aidé dans ses affaires en général. 21 oct—4

BANQUE DES ARTISANS ET DES COMMERCANS.

Nouvelle-Orléans, 21 octobre 1835.

AVIS est donné par ces présentes au public que la Banque a été transportée à la nouvelle maison de banque rue du Canal, vis à vis la place de la Bourse.

SAM. C BELL,
21 oct—12 Caissier.

Compagnie de [illegible] de la Nouvelle Orléans.

LES souscripteurs au fonds capital de la dite compagnie sont avertis que conformément à une résolution de l'assemblée des directeurs, le dernier paiement de $[illegible] par actions sera exigible lundi 2 novembre 1835, payable à la Banque de l'Association Consolidée.

C. WATSON,
22 oct—10 secrétaire.